



École Élémentaire Parc Mirablon

MONTLHÉRY, le 3 novembre 2015

Conseil d'école du mardi 3 novembre 2015

Compte-rendu.



Participants :

Parents délégués : Mesdames DAÏAN ; VAQUEZ ; MOGUET ; BEUNEUX ; DANIEL, GOURIAU ; SAMBU ; PRAWUCKI ; GAUDIN ; THESIN ; CASSILINGOM ; GALAIS ; FERRIN ; CHEVALLIER.
Messieurs RIGOU ; CHOPLIN ; MARIE ; DANIEL ; FERRIN.

Enseignants : Mesdames BOURDIN ; BOURGEOIS ; JOUNY ; MOGUEL ; LOUALI ; SAULNIER ; PLAGNE ; CHAPERON ; DEMAILLY ; LEBEC ; GOUPIL ; CARABETIAN ; LE MAT ; LE PAPE .
Messieurs HUYNH ; JOUNY ; CHAMIOT ; SAUX (*Directeur*)

Madame KLJAJIC, Maire Adjointe aux affaires scolaires.

Absents excusés :

Monsieur LE FUR, Inspecteur de l'éducation Nationale.

Monsieur PONS, Maire ; Monsieur BERTIN, Conseiller municipal délégué.

Mesdames GAILLAGUET (*RASED*) ; NICOLLI, enseignantes.

Madame CHARPENTIER, Animatrice BCD.

Madame PREVOTEAU, Psychologue scolaire.

Mesdames GODON ; DUMUIDS ; Monsieur MORICE parents d'élèves élus.

- M. SAUX, ouvre la séance à **19h10**.



Installation du Conseil d'école :

- Un tour de table est effectué, où chacun peut ainsi se présenter à l'assemblée.



Bilan de la rentrée scolaire : effectifs, organisation pédagogique et équipe enseignante.

- L'effectif global est à ce jour de 479 élèves (93 CP, 103 CE1, 84 CE2, 110 CM1, 89 CM2), répartis dans 18 classes (4 CP, 4 CE1, 3 CE2, 4 CM1, 3 CM2).
- Il est précisé que l'équipe enseignante est stable, avec l'arrivée de M^{mes} MOGUEL [classe de CE1(5)] et de M^{me} SAULNIER [classe de CE1(7)].

15, rue des Archers
91310 MONTLHERY
☎ : 01.64.49.53.52

- Mesdames KHIR, DEMAILLY et DELBECQ assurent les compléments de service de Mesdames JOUNY, CHAPERON et GOUPIL.
- Point sur l'affectation des AVS : M. SAUX précise que les besoins sont actuellement globalement couverts.
- Aide administrative : il est fortement regretté que le remplacement de l'aide administrative au Directeur d'école, dont le contrat a cessé le 31/10/2014 n'ait jamais été effectué, malgré les besoins et la structure importante de l'école. La situation subit apparemment des contraintes et des blocages administratifs, au niveau de la Direction Académique de l'Éducation Nationale. Des demandes seront régulièrement réitérées...



Points réglementaires.

- Coopérative :
 - Ainsi qu'il est statutairement prévu, M. SAUX présente le bilan de l'exercice écoulé (2014-2015), durant lequel il était Mandataire de la coopérative scolaire :
Recettes : 24 599,57 €.
Dépenses : 27 611,19 €, notamment pour les sorties scolaires, la participation aux classes transplantées, la cotisation USEP, 300 € à 350 € de régie d'avance pour les activités et projets de chaque classe...
 Le reliquat de l'année précédente s'élève au début du présent exercice à 9 052,46 €.
 - L'école est affiliée à l'O.C.C.E. 91 (**Office Central de la Coopération à l'École**) : c'est une association d'élèves et d'adultes de l'école, au service d'une éducation citoyenne, responsable et solidaire.
 M. SAUX rappelle que toutes les activités proposées par l'école (sorties, spectacles...) sont entièrement financées par la coopérative.
 - Les comptes ont été présentés durant le mois de septembre à des parents d'élèves, qui ont souligné la parfaite transparence et lisibilité de la gestion.
- Adoption du règlement intérieur :
 - M. SAUX fait valider le règlement intérieur qui correspond au plus près au règlement type départemental, consultable à l'adresse :
http://www.ac-versailles.fr/public/upload/docs/application/pdf/2014-10/reglement_departemental_type_maj_oct_2014.pdf
 - M. SAUX y a ajouté une référence à la « Charte de la laïcité à l'école » qui sera communiquée à toutes les familles et soumise à leur signature. Il détaille les grands principes des 15 points de cette charte.
 - Le règlement sera affiché à l'école, diffusé sur le site internet de l'école et distribué à toutes les familles en format réduit.
 - À une question des parents concernant les « jouets » autorisés pendant les récréations, M. SAUX répond qu'il n'est pas utile de le préciser dans le règlement, qui stipule déjà : « *tout objet dont l'utilisation pourrait générer un quelconque danger est formellement interdite* »
 - D'autre part, il est formellement rappelé que sont interdits à l'école, jeux électroniques, dispositifs audio divers, ainsi que les téléphones portables.
- Exercices d'évacuation :
 - M. SAUX rappelle que le Directeur doit afficher et diffuser les consignes de sécurité et d'évacuation ; il doit organiser 3 exercices durant l'année scolaire, dont le premier dans le mois qui suit la rentrée scolaire. À la suite de chaque exercice il établit un rapport qu'il transmet au Maire et à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale.
 - Le premier exercice a eu lieu le 29/09/2015. Les élèves et les personnels des 16 classes élémentaires présentes ce jour-là, ont évacué les locaux, dans le respect des consignes en 2min55s.
 - PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) : le document a été mis à jour. Il sera fait en sorte d'organiser une exercice de simulation dans le courant de l'année scolaire.
 - M. SAUX réclame à nouveau le compte rendu de la dernière commission de sécurité du 02/12/2014, que lui remet en mains propres M^{me} KLJAJIC. Il précise que ce document se doit d'être archivé précieusement par le directeur, au même titre que le registre de sécurité.



Vie scolaire :

- Sécurité : entrées et sorties des élèves, fermeture des accès :
 - il est bien précisé que dans la plus grande majorité des cas, tous les accès sont bien verrouillés, conformément aux exigences du plan « Vigipirate » renforcé. Il a toutefois été constaté à quelques reprises, la non fermeture du petit portillon donnant sur la cour du bas.
 - M. SAUX précise que l'entrée dans le bâtiment se fait donc, comme précédemment, par le hall d'entrée équipé de l'interphone remis en service, se situant désormais au niveau de la colonne de l'ascenseur.
 - Une demande de signalétique pour accéder au bureau du directeur est demandée.
- **Point sur les projets de classes transplantées (« sorties avec nuitées »), les sorties, les projets particuliers :**
 - Classes transplantées prévues : suite au courrier de monsieur le Maire, daté du 27/10/2015 et envoyé aux parents concernés, il semble acté que tous les projets de classes transplantées de l'année présente et à venir sont unilatéralement annulés.
 - M. SAUX regrette le fait qu'il ait pu y avoir le moindre soupçon de « pilotage » des élèves de la part des enseignants, dans la rédaction de leur courrier au Maire. Celui-ci du reste n'ayant rien d'anonyme, puisque clairement signé du nom des élèves, n'exprimait en outre, de façon mesurée, qu'une légitime déception due à l'annulation de la classe de neige. Se faisant l'interprète des enseignants blessés par cette suspicion, il précise que cela mérite, pour le moins, des excuses écrites.
 - Les parents d'élèves s'expriment aussi, pour affirmer qu'ils ne sont en rien responsables de la rédaction ou de la transmission de ce courrier et s'inquiètent par ailleurs du peu de cas qui est fait de la liberté d'expression des enfants, pourtant évoquée et enseignée dans les cours d'instruction civique.
 - Globalement, il est surtout regretté que ce courrier de Monsieur le Maire et sa décision d'annulation des classes transplantées ne reflète absolument pas les débats, au demeurant apaisés, menés lors de la réunion du jeudi 8/10/2015. M^{me} KLJAJIC prend note de ces remarques qu'elle transmettra et précise au passage, que la commission devant évaluer les problèmes d'endettement des familles a commencé ses travaux.
 - Projets de classes prévus : une liste non exhaustive est évoquée, avec notamment les animations et conférences audiovisuelles par « La Cicadelle » ; la participation des CM2 au cross du collège ; la fête de l'école le 01/07/2016 ; les sorties USEP (toutes les classes ont adhéré à l'association sportive, qui propose des activités variées et vont bénéficier de 2 interventions chacune) ; la participation au Salon du livre de Saint-Germain-Lès-Arpajon, avec la réception d'auteurs ; le projet musique mené conjointement avec les Grandes Sections et les CP ; les actions de sécurité et de prévention routière assurées par la police municipale (en partenariat avec la MAIF) et la police nationale... Par contre, les enseignants renoncent cette année à organiser un marché de Noël, mais restent disponibles pour une participation au Telethon, sur la même base que l'an dernier, à condition que soient rapidement finalisées les modalités de leur participation.
 - Fonctionnement de l'étude : le service fonctionne très bien. Il y a 5 études, comptant chacune 15 élèves, ce qui permet un travail individualisé et de qualité auprès des enfants.



Questions adressées aux représentants de la municipalité :

- Organisation du Temps méridien : environ 360 élèves mangent au restaurant scolaire.
- M. SAUX alerte Madame KLJAJIC au niveau du ressenti de l'équipe enseignante, concernant la surveillance des enfants dans la cour durant le temps méridien : enfants courant sous le préau, dans les toilettes sans autorisation ni surveillance, utilisation de balles et ballons durs, etc. Plus généralement il est rappelé la nécessaire uniformisation des règles de vie entre les temps scolaires et extrascolaires, considérant le partage des locaux, afin d'obtenir des élèves un respect de ces règles et une nécessaire structuration du comportement. Concernant les transmissions d'incidents la communication entre enseignants et animateurs de l'accueil de loisirs, ayant accès aux fiches de sécurité des élèves, se passe correctement.

- Organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :
 - Environ 230 enfants en moyenne fréquentent les activités, de façon plus importante le mardi que le vendredi. L'encadrement est assuré par 16 animateurs. Les enfants s'inscrivent aux activités proposées, qui changent à chaque vacance. Le fonctionnement est à ce jour globalement satisfaisant. Il est rappelé que toute modification de participation des enfants, doit être notifiée par les familles, directement à l'accueil de loisirs.
 - Travaux effectués et à prévoir :
 - M. SAUX prend acte du non remplacement de M. PIRE, gardien de l'école, ayant pris sa retraite. Il tient à préciser toutefois, que la nouvelle procédure de demande de dépannage (par mail via un imprimé dédié) ne permet pas la même réactivité, notamment pour les réparations urgentes pouvant impacter la sécurité des élèves. Des échanges avec M. SARREY nouveau responsable des services techniques et l'adoption de certains ajustements de procédures, devraient permettre d'améliorer la situation.
 - M^{me} KLJAJIC évoque le projet de budgéter en plusieurs tranches de travaux, la pose de volets roulants sur la façade Est du bâtiment (côté cours de récréation). Des études électriques sont actuellement menées pour équiper les couloirs d'interrupteurs supplémentaires et installer si possible un éclairage extérieur au niveau du portail de la cour du bas.
 - Transports scolaires : des retards récurrents sont signalés. Mme KLJAJIC reconnaît rencontrer des problèmes avec l'une des sociétés de transport. Néanmoins, ce service n'étant plus géré par la municipalité, celle-ci soit se contenter de répertorier et de faire remonter les incidents.
- L'ordre du jour étant épuisé M. SAUX lève la séance à **21h40**.